

Avis public du scrutin

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, je soussignée, Chantal Delisle, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu le 7 novembre 2021;
2. Les personnes candidates dont les adresses sont à Notre-Dame-de-la-Paix, pour les postes ci-après mentionnés, sont, par ordre alphabétique:

Poste de mairesse ou de maire

- **Myriam CABANA**, 1120, rang Sainte-Madeleine
- **Raymond FARGEOT**, *L'équipe du changement*, 44, chemin du Domaine Côté

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #1

- **Daniel BOCK**, 66, rang Sainte-Augustine
- **Guy WHISELL**, *L'équipe du changement*, 552, rang William

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #2

- **Stéphane DROUIN**, *L'équipe du changement*, 7, Montée Aubin
- **Jean-Paul ROULEAU**, 28, rue Séguin

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #3

- **Johanne LAROCQUE**, *L'équipe du changement*, 17, rang Procule
- **Claude PILON**, 261, rue Notre-Dame

Poste de conseillère ou de conseiller – siège# 4

- **Maryse CLOUTIER**, 5, rue Saint-Jacques
- **Céline GENDRE**, *L'équipe du changement*, 210, rang Thomas Ouest

Poste de conseillère ou de conseiller – siège #5

- **François GAUTHIER**, 272, rue Notre-Dame
- **Simon LEFEBVRE**, *L'équipe du changement*, 41, rang Sainte-Augustine

Poste de conseillère ou de conseiller – siège # 6 – Élu(e) par acclamation

- **Andrée-Anne BOCK**, élue par acclamation, 66, rang Sainte-Augustine

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Pour les sections de vote #1 et #2, au bureau municipal situé au 267, rue Notre-Dame;

-et-

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

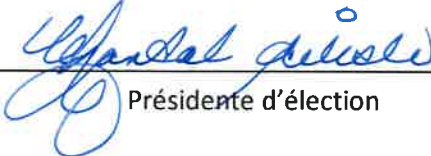
Pour les sections de vote #1 et #2, au bureau municipal situé au 267, rue Notre-Dame;

.../2

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote, mais devrez découvrir votre visage pour permettre la vérification de votre identité, puis remettre votre couvre-visage;
5. Vous devrez toujours garder une distance d'un mètre de toute autre personne;
6. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
7. Si vous êtes inscrite ou inscrit au **vote par correspondance – COVID-19**:
 - La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
 - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux;
 - Vous pouvez plier vos bulletins de vote, soigneusement, avant de les déposer dans l'enveloppe, et ce, sans craindre un rejet de vos bulletins;
8. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021, à 20 h, ou aussitôt que le dépouillement sera terminé, au bureau municipal, au 267, rue Notre-Dame;
9. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Bureau municipal
267, rue Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix, Québec J0V 1P0
Téléphone : 819 522-6610, postes 2401 et 2402

Donné à Notre-Dame-de-la-Paix, le 27 octobre 2021.


Présidente d'élection